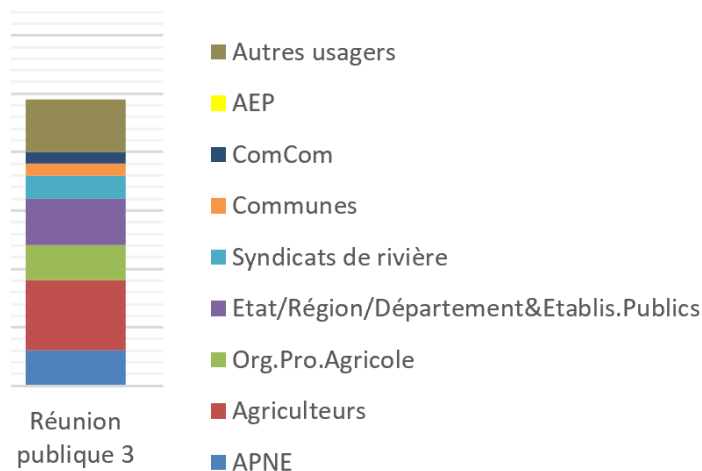


**CR de la réunion publique du 20 juin 2018 à Magnan**  
**Etape Propositions d'actions**

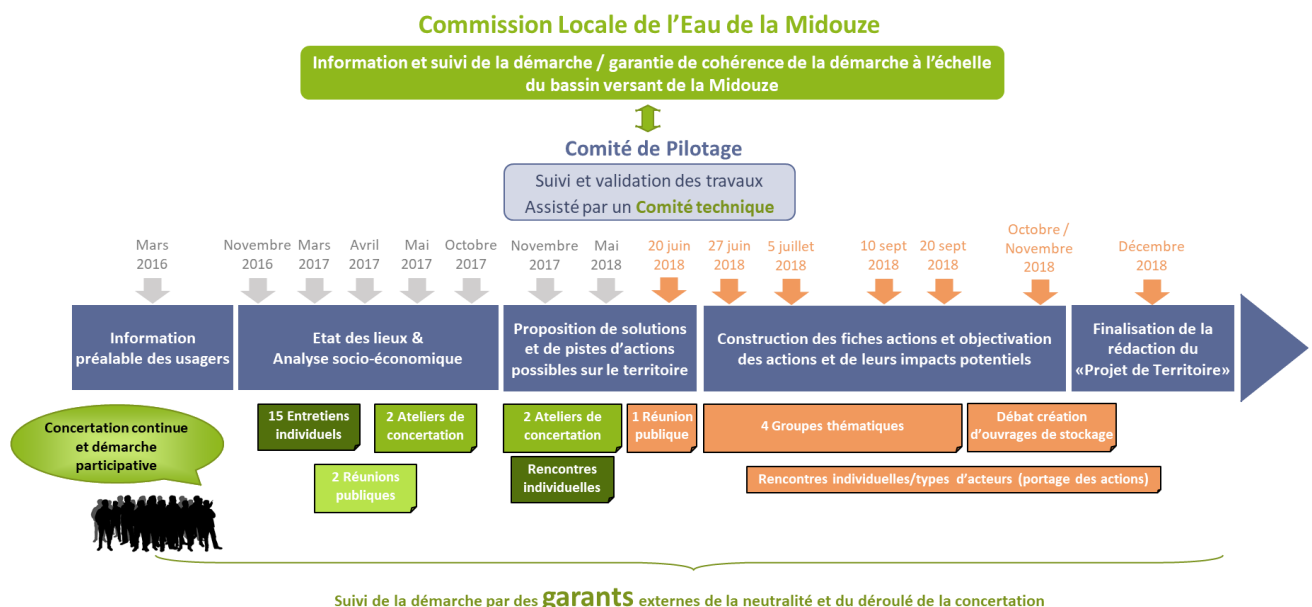
**Introduction :**

Liste de présence : voir listing complet en annexe 1.

Quelques chiffres : **53 participants** (voir diagramme ci-contre), dont 30 étaient déjà présents à l'une des réunions publiques précédentes.



Rappel du contexte : La démarche suit son cours après 4 ateliers (07/03/17 ; 30/05/17 ; 13/11/17 et 03/05/18) et 2 réunions publiques (13/04/17 et 03/10/17). Rappel des étapes passées et futures ci-dessous :



**Tous les documents du projet sont téléchargeables sur le site internet :**

<http://institution-adour.fr/index.php/documents.290.html> et <http://institution-adour.fr/index.php/les-actions-du-projet-de-territoire.html>

**Rappel des objectifs de cette réunion publique :**

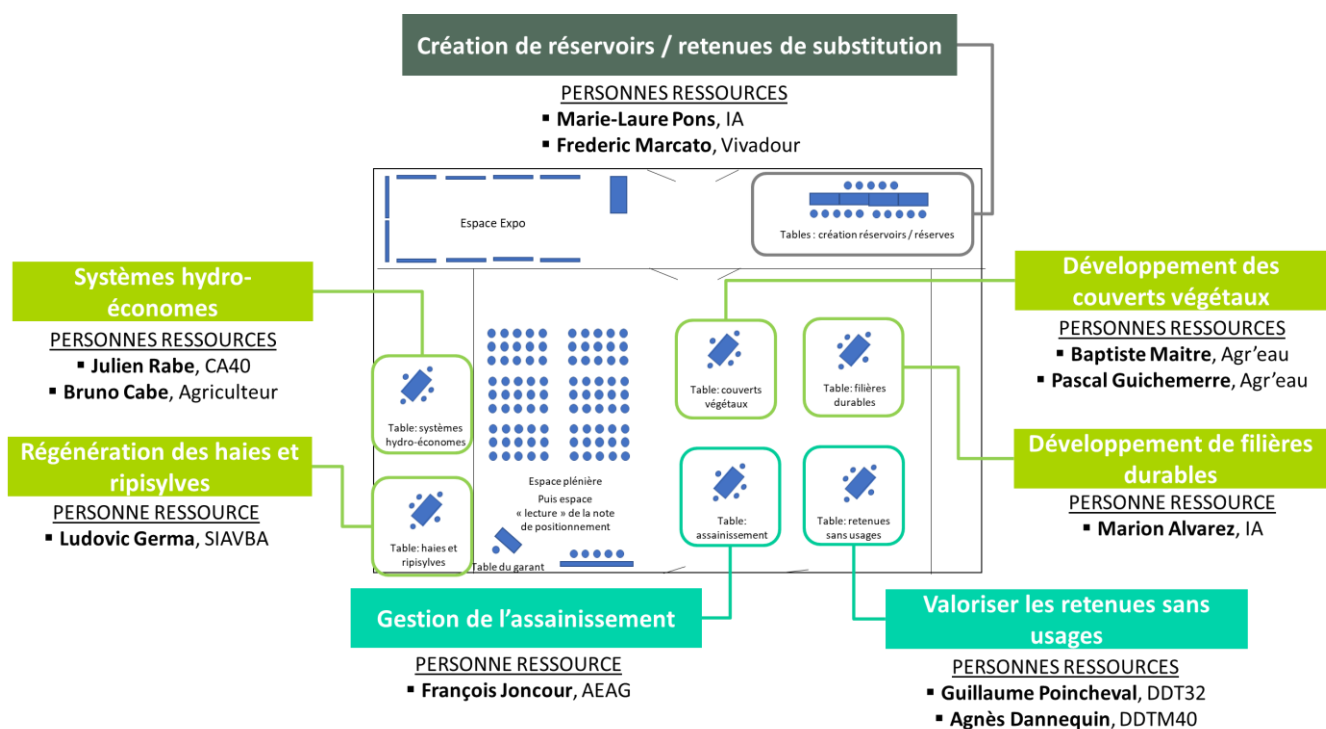
Suite à l'état des lieux, présenter les propositions d'actions (dont zoom sur 7 d'entre elles).

La première réunion publique avait été consacrée à un temps d'écoute, la seconde visait essentiellement à apporter des réponses sur l'état des lieux, celle-ci vise à présenter et récolter vos avis sur les actions proposées.

**Rappel de l'agenda de la réunion :**

18h00	Accueil des participants
18h15	Introduction de Mr Castet, Vice-président de l'Institution Adour. Présentation PowerPoint sur les avancées du projet de territoire en 3 chapitres (à retrouver sur le site internet de l'Institution : <a href="http://institution-adour.fr/adour_files/pdf/institution_adour/Projet%20de%20territoire%20Midour/PPT_20180620-RP-PtMidour.pdf">http://institution-adour.fr/adour_files/pdf/institution_adour/Projet%20de%20territoire%20Midour/PPT_20180620-RP-PtMidour.pdf</a> ) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel de l'état des lieux</li> <li>• Présentation des 40 actions proposées issues des ateliers</li> <li>• Présentation des prochaines étapes</li> </ul>
19h00	Temps de discussion libre dans la salle autour de 7 actions mises en débat, possibilité pour les participants d'en discuter avec des personnes ressources invités (voir le résumé en photo ci-dessous).
20h00	Débat en plénière
20h30	Clôture et buffet

**Disposition de la salle :**



**Résumé en photo :**



**Retour sur les discussions de groupes :**

*NB : les notes ci-dessous, succinctes, sont celles prises par les personnes ressources. L'objectif n'était pas d'avoir un compte-rendu exhaustif mais plutôt de favoriser la rencontre entre les participants et ces personnes ressources.*

## Table : Réservoirs / retenues

---

**Personnes ressources : Marie-Laure Pons, IA, et Frederic Marcato, Vivadour**

Une dizaine de participants aux discussions, des pêcheurs, un syndicat de rivière, des agriculteurs impliqués dans des projets de réservoirs ou impliqués dans la gestion de l'eau plus globalement ainsi que les associations de protection de la nature les Amis de la Terre 32 et la SEPANSO 40.

Les participants ont interrogé l'IA sur les projets historiques de réservoirs (quels que soient leurs volumes, figurant ou pas dans le SAGE Midouze), les différentes études existantes pour ces projets et ont donné leurs avis sur la création de nouveaux réservoirs de soutien d'étiage. Les agriculteurs et les pêcheurs se sont exprimés pour (même ceux n'étant pas directement concernés car ils ne sont pas situés géographiquement sur les tronçons de cours d'eau envisagés par la création d'ouvrage) ; les Amis de la Terre 32 se sont exprimés contre suivant les arguments exprimés en atelier dont le principal concerne le barrage du cours d'eau.

## Table : Filières durables

---

**Personne ressource : Marion Alvarez, IA**

Une dizaine de participants à la discussion plutôt favorable à la création/ à l'appui aux filières durables, mais dubitatif sur le fait d'y arriver.

Il est reconnu que le Projet de Territoire est une bonne opportunité pour avancer sur ces sujets (bio, semis direct sous couvert...) mais il a été rappelé les besoins : (1) de financement : par exemple, actuellement même avec les aides financières à la conversion, le passage en bio reste compliqué ; (2) d'accompagnement technique.

## Table : Systèmes hydro-économiques

---

**Personne ressource : Julien Rabe, CA40**

5-6 participants à la discussion qui semblaient être très favorables à la technique du goutte-à-goutte enterré.

Plusieurs questions sur la faisabilité d'installer cela chez soi, ce qui a soulevé plusieurs difficultés :

- Problématique des changements de techniques culturales : besoin de formations
- Prix d'achat prohibitif : mais possible avec des aides (40 à 50%)
- Besoin de garanties pour irriguer sans restriction avec ce système

Mettre en avant l'économie d'énergie qui est aussi significative que l'économie d'eau.

Coupler le goutte-à-goutte enterré avec de l'eau recyclée semble une bonne alternative au manque d'eau.

## Table : (Semis direct sous) Couverts végétaux

---

**Personnes ressources : Baptiste Maître, programme Agr'eau, et Pascal Guichemerre, agriculteur**

Une quinzaine de participants à la discussion qui semblaient être très favorables à cette technique. Les discussions ont majoritairement concerné les moyens de développer l'action et de sensibiliser les élus et le grand public.

## Table : Régénération des haies et ripisylves

---

**Personne ressource : Ludovic Germa, Syndicat de rivière SIAVBA (Arros)**

5 participants à la discussion, dans l'ensemble favorables à l'action. Des remarques :

- Les arbres sont indispensables à la gestion de l'eau.
- La ripisylves seule ne suffira pas.
- Il faut un vrai projet d'aménagement (PLU).
- Les casiers d'inondation avaient une fonction de stockage d'eau en cas de pluviométrie forte : créer des zones tampons.
- L'arbre doit être considéré dans tout le bassin versant mais ce sont les pratiques agricoles de travail du sol qui sont primordiales.

## Table : Gestion de l'assainissement

---

**Personne ressource : François Joncour, AEAG**

7 participants à la discussion qui ont dans l'ensemble jugé la réutilisation des eaux usées intéressante. Quelques questions, remarques :

- Où vont les boues de STEP ?
- Quelles collectivités ont l'obligation de faire de l'assainissement collectif ?
- Développer les toilettes sèches pour réduire le besoin en eau ?
- Une correction : la STEP de Panjas est aux normes depuis 2016.
- Pourquoi ne pas faire du lagunage après chaque STEP : le lagunage n'est pas le système le plus efficace, pas adaptable aux grosses stations ?

## Table : Retenues sans usage

---

**Personnes ressources : Guillaume Poincheval, DDT 32, et Agnès Dannequin, DDTM40**

Une dizaine de participants étonnés des contraintes liées à la réquisition de l'eau de ces retenues :

- L'Etat ne peut se substituer à un propriétaire de retenue.
- Les volumes d'eau retenus ne sont disponibles que sur certains secteurs hydrographiques, selon des quantités limitées, et difficilement exploitables.
- Respect de débit réservé (ou consigne) et mise en œuvre matérielle.
- Interdiction de création de retenues connectées à des cours d'eau par le SAGE.
- Coût financier de création de retenue.

**Retranscription de la discussion en plénière ayant suivie :**

- Serge Jourdan (Syndicat Midou-Douze) : Pensez-vous insérer la **prospective Adour 2050** dans le Projet de territoire ?
  - Oui. C'est la prochaine étape : analyser les actions en fonction de leurs impacts potentiels sur la quantité d'eau, la qualité de l'eau et des milieux, la socio-économie du territoire et l'adaptation du territoire au changement climatique. Il s'agira de se baser sur le scénario climatique d'Adour 2050 et de s'assurer de la durabilité des actions vis-à-vis de celui-ci.
  
- Une remarque de Bruno Sirven (Arbres et Paysage 32) : **le mot « Aménagement »** ne figure pas assez précisément dans le Projet de Territoire. En effet, l'aménagement du paysage/ de l'espace avec notamment les haies, les arbres, les espaces tampons, espaces agricoles, bordures de cours d'eau et voirie est primordial en cas de manque et d'excès d'eau.  
En effet, il semble important de prendre en compte : (1) les 81 communes pour les accompagner dans leurs démarches pour aller plus loin (documents d'urbanisme) et (2) de bien prendre en compte les différentes temporalités des actions.
  
- Adrien Balen (salarié agricole) : dans les options de créations figure uniquement la création de retenues individuelles déconnectés, et non de retenues **connectées**, pourquoi ?
  - D'un point de vue règlementaire, **le SAGE interdit les retenues en travers de cours d'eau** en dehors des 4 retenues structurantes cités dans le SAGE. Par ailleurs, la création de tels ouvrages est soumise à beaucoup de contraintes : débit réservé (débit consigne), continuité écologique (passes à poissons), sécurité des biens et des personnes (cf. problème d'ouvrages submergés dans le Gers).
  
- ...mais alors qu'appelle-t-on « cours d'eau » ?
  - Réponse de Guillaume Poincheval (DDT32) : **Une cartographie des cours d'eau** est en cours de réalisation et fait l'objet d'une proposition des services de l'Etat (consultable sur le site de la DDT du Gers). Pour être classé cours d'eau, il faut que l'écoulement se fasse sur une « majeure » partie de l'année ; soit au moins 6 mois + 1 jour. L'écoulement dépend des années, c'est à étudier dans le temps et à l'échelle du bassin ; d'autant qu'il existe également des résurgences de nappes sur le bassin. Le cheminement est parfois très complexe mais le classement est assez évident pour la majorité des cas.  
Sur la base de cette cartographie, il est possible de faire remonter des avis donnant lieu à une nouvelle discussion (expertise) au cas par cas. Une trentaine de secteurs sont concernés par cette expertise pour déterminer si, selon les critères établis, il s'agit bien ou non de cours d'eau. Depuis novembre 2017, l'expertise est interrompue à cause des conditions climatiques. Elle reprendra à l'été, il est difficile de prévoir à quelle échéance elle aboutira. La cartographie ne fera pas l'objet d'un arrêté préfectoral. Les associations de protection de la nature sont associées avec les services de l'Etat et les professionnels à cette expertise des cours d'eau.

- Remarques complémentaires des participants :
  - Olivier Roses (Amis de la Terre 32) : « Le cours d'eau ne peut plus être considéré comme un aqueduc qui sert de fossé pour évacuer le plus vite possible l'eau. 1970 – 2018 : +1,2°C, on prévoit encore une augmentation de température à l'avenir, ce qui aura une incidence sur la biodiversité, et le cours d'eau est un refuge pour la biodiversité. »
  - Bruno Cabe (agriculteur) : « Si on ne crée pas de réserves et que les températures montent, les rivières ne couleront plus, on ne maintiendra pas la vie. Si on attend pour conserver le milieu, il n'y aura plus rien. Pour mémoire, Arjuzanx, la plus grande réserve naturelle des Landes, a été créée par l'homme. »
  
- Il est rappelé que les **Communautés de Communes** sont des acteurs indispensables à associer à ces travaux pour qu'elles s'en emparent et en discutent avec leurs administrés.
  - C'est en effet le cas.
  
- **Suites** : « Il est important d'avancer, notamment sur les aspects financiers. »
  - **Des groupes de travail vont être organisés en juillet puis septembre pour rédiger ces fiches actions et les aspects financiers en font partie. On espère que le Projet de territoire aboutira en fin d'année, ce qui veut dire une nouvelle réunion publique au plus tard début 2019.**

<b>Annexe 1 : Feuille de présence</b>
---------------------------------------

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune/Institution</b>	<b>Métier/Fonction</b>
Alvarez	Marion	Institution Adour	Animatrice PT
Artus	Isabelle	Amis de la Terre 32	Retraité de la santé
Balen	Adrien	Cazaubon	Salarié agricole
Barrail	Bernard	Urgosse	Agriculteur - Maire
Bastiat	Josette	Fustérouau	Agricultrice
Bibes	Bernard	Perquie	Propriétaire foncier
Brochard	Stéphanie	MC2 Consultants	
Cabe	Bruno	Saint Cricq	Agriculteur et président d'ASA
Cantaloube	Nadine		Formatrice biochimiste en agroécologie
Castet	Gérard	Département du Gers	Elu Conseiller départemental et IA
Cazalis	Jean-François	Irrigadour	Commissions de sous-bassins Midour-Douze
Cazenave	Bernard	Monguilhem	Agriculteur
Chanut	Michel	Syndicat Midour-Douze	Agriculteur
Dannequin	Agnès	DDTM des Landes	
Deloste	Lionel	Perchède	Agriculteur
Ducher	Sophie	CC Marsan Agglomération	Service Environnement
Dullosté	Sabine	Magnan	Retraité agricole
Etchelecou	André	Garant de la concertation	
Faget	Philippe	Mormès	
Fauthoux	Guy	Bougue	Retraité
Fournier	Frédéric	DDT 65	
Fullana	Jean-Manuel	Amis de la Terre 32	
Garcia	Antoine	Mormès	Retraité
Germa	Ludovic	SIAVBA	Technicien de rivière
Grihon	Bernard	Chambre d'agriculture des Landes	Responsable unité gestion de l'eau
Guichemerre	Pascal	Saint-Gein	Agriculteur
Jourdan	Serge	Maisadour et Syndicat Midou-Douze	Président du syndicat et élu Maisadour
Kindts	Philippe	Pouydraguin	Apiculteur
Lague	Yves		Retraité
Lamaison	Christian	Villeneuve-de-Marsan	Retraité
Larrieule	Yves	Saint-Gein	Agriculteur
Larsen	Vincent	Syndicat Midou-Douze	Technicien de rivière
Lemasson	Gabriel	Bougue	Adjoint au maire
Leteurtre	Elsa	Lisode	
Mabrut	Véronique	Agence de l'Eau Adour-Garonne	Directrice de la délégation régionale
Madec	Jean-Yves	Garant de la concertation	
Maitre	Baptiste	Programme Ag'eau	
Navarre	Robert	Amis de la Terre 32	
Payros	Marc	CC Armagnac Adour	
Poincheval	Guillaume	DDT du Gers	
Ponge	Patrick	Sepanso 40	Administrateur
Pons	Marie-Laure	Institution Adour	
Portelli	Didier	Institution Adour	Directeur général des services
Rabe	Julien	Chambre d'agriculture des Landes	
Rosès	Olivier	Amis de la Terre 32	Vice-président
Saint-Yarc	Yves	Perquie	Retraité
Salvador	Philippe	CIVAM Bio des Landes	
Sauques	Philippe	Monlezun d'Armagnac	Agriculteur
Sirven	Bruno	Arbre et Paysage 32	Chef de projet AP32
Sourbets	Bernard	Maupas	Adjoint au maire
Tarozzi	Gilbert		Retraité
Treabley	Pierre		Agriculteur
Weevers	Cornelia	Syndicat Izaute et Midour (maintenant fusionné avec Midour-Douze)	Ex-Présidente